

*REPUBLIQUE
FRANCAISE*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE**

Séance ordinaire du 9 décembre 2010

Nombre de membres en exercice : 14

Membres présents : 8

Nombre de voix : 14

L'an deux mille dix le neuf décembre 2010 à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Pierre HEINE, maire, Didier BRANZI, Sylvain PRATI, Bernard WEITTEN, adjoints, Bernard HEINE, Fabien KILLIAN, Dominique LEBRUN, Thierry LEGER,

Absents excusés : Carole BOLLARO qui a donné procuration à Bernard HEINE.

Isabelle LEMOINE qui a donné procuration à Bernard WEITTEN.

Valérie LLORENS qui a donné procuration à Dominique LEBRUN.

Sandrine MELCHIOR qui a donné procuration à Thierry LEGER

Laurent RIEFFEL qui a donné procuration à Fabien KILLIAN.

Jean-Claude ZDUN qui a donné procuration à Sylvain PRATI.

POINTS 1, 2 et 3

Création d'un accueil périscolaire.

La Commune de Metzervisse a programmé la réalisation d'un bâtiment dédié à l'activité du service périscolaire. Cette réalisation implique le soutien de diverses institutions.

Le Conseil Municipal de Metzervisse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

le Maire entendu,

après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : d'arrêter le plan de financement de la création de l'accueil périscolaire et selon la répartition suivante :

Investissement :

1 028 998 € HT

et de solliciter les partenaires suivants :

Subvention CG57 (PACTE) :

Subvention Europe (FEDER) :

Subvention Région (PRADT) :

Subvention Etat (Dotation Globale d'Equipement) :

Subvention Caisse d'Allocations Familiales :

Solde à la charge de la commune :

Article 2 : de s'engager à augmenter d'autant sa participation si le montant FEDER alloué devait être inférieur à celui escompté.

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer les demandes de subventions correspondantes.

POINT 4 :

Convention : commune, Conseil Général, C.C.A.M.

Le maire expose le projet d'aménagement des voiries de la zone communautaire implantée Route de Distroff. Celle-ci comporte les créations d'un rond point à l'intervention de la RD 918 et de la RD 56, d'un tourne à gauche sur la RD 56 permettant l'accès aux parcelles de la tranche 2.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise la maire à signer la convention qui détermine les charges imputées à chaque partie.

*REPUBLIQUE
FRANCAISE*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE**

Séance ordinaire du 9 décembre 2010

POINT 5 :

Participation financière pour un élève scolarisé en classe spéciale de Thionville.

Le maire expose :

La ville de Thionville, par courrier en date du 24 novembre 2010, sollicite la participation financière de la commune (1783,10 €) pour la scolarisation d'un enfant de Metzervisse dans une classe spécialisée de Thionville.

Cet élève étant scolarisé en collège, et non plus en école élémentaire, la prise en charge relève du conseil général et non plus de la commune.

En conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, rejette la demande de la ville de Thionville.

POINT 6 :

Participation financière

Le maire expose :

En date du 8 novembre 2010, le collège de la Milliaire, à Thionville, sollicite une subvention pour financer le voyage scolaire d'un enfant de la commune scolarisé dans cet établissement.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de confier au CCAS l'étude de ce dossier.

POINT 7 :

Aménagement des usoirs Route de Kédange.

L'aménagement des usoirs de la route de Kédange est programmé au printemps 2011.

Suite à la réunion d'information destinée aux riverains, le conseil municipal a souhaité modifier le projet initial.

Cette modification entraîne un surcoût de 9 800 € HT portant la participation de la commune à 82 000 €HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide cette modification.